

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250523-051

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Rénovation et réaménagement de la maison de l'enfance		
Numéro	Marchés N° 2025I02-1 à 7		
Attributaires	CHATTI – ETS GOUNY ET CIE – SARL ANDRE CHANUT PERE ET FILS – SAS BRL – SAS MAGRIT – SAS YILMAZ		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L2123-1 1° et R2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder aux travaux de rénovation et réaménagement de la maison de l'enfance – 7 lots séparés ;

Décide,

Article 1 : De conclure les marchés 2025I02-1 à 7 avec :

Lot	Attributaire	Adresse	Montant HT
1 : Plâtrerie – Peinture - Sol	CHATTI FATHI	16 Allée des mésanges 19200 USSEL	17 072,00 €
2 : Menuiseries intérieures et extérieures	ETS GOUNY ET CIE	La Bardeire – BP 69 19202 USSEL CEDEX	58 357,26 €
3 : Electricité	SARL ANDRE CHANUT PERE ET FILS	ZA du Theil BP 54 19200 USSEL	15 164,24 €
4 : Serrurerie	SAS BRL	8 Impasse du Marmion 19200 USSEL	3 570,00 €
5 : Chauffage - Climatisation	SA MAGRIT	1 Route du Gardet 19200 USSEL	18 135,00 €
6 : Gros-œuvre	SAS YILMAZ	60 Rue du Lôches 19200 USSEL	20 000,00 €
7 : Couverture	SA MAGRIT	1 Route du Gardet 19200 USSEL	7 700,00 €

Article 2 : Le délai d'exécution est fixé à 3 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 23 mai 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE

